

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2026**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 9 février 2026 à 19h30 au Centre intergénérationnel, sont présents aux délibérations :

**Sont présents(e)s :** Monsieur Pascal Binet, maire  
Monsieur Yves Gilbert, conseiller  
Monsieur Sylvain Jacques, conseiller  
Madame Émilie Roberge, conseillère  
Monsieur Martial Roy, conseiller

**Sont absents(e)s :** Monsieur Michel Rhéaume, conseiller

Le directeur général et greffier-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux citoyens présents et déclare celle-ci ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Comptes rendus des élus
4. Correspondances
  - 4.1. Suivi en lien avec la demande déposée au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
5. Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines
  - 5.1. Adoption du procès-verbal du mois de janvier 2026
  - 5.2. Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2026
  - 5.3. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 janvier 2026
  - 5.4. Adoption du règlement numéro 321-26 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux
  - 5.5. Adoption du règlement numéro 322-26 décrétant les tarifs des activités et de certains biens et services municipaux
  - 5.6. Dépôt d'un mémoire sur la nécessité de repenser la fiscalité municipale
  - 5.7. Dépôt du certificat des résultats du registre tenu le 2 février 2026 concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement d'emprunt numéro 320-25
  - 5.8. Approbation et dépôt de la liste des personnes endettées envers la Municipalité
  - 5.9. Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes
  - 5.10. Vente pour taxes impayées : mandat à la direction générale
  - 5.11. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec : autorisation de dépense
  - 5.12. Nomination suite à un affichage interne
  - 5.13. Autorisation d'affichage de postes temporaires pour la saison estivale
6. Urbanisme, environnement et développement
  - 6.1. Adoption du règlement numéro 299-24-5 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24
  - 6.2. Adoption du règlement numéro 299-24-6 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24
  - 6.3. Modification à la résolution 26-01-18 concernant la nomination et renouvellement des membres du CCU, constat d'une démission et appel de candidature
  - 6.4. 16, rue Lachance : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure
  - 6.5. Caractérisation des bandes riveraines au Grand lac Saint-François : octroi de mandat de services professionnels
  - 6.6. Comité consultatif en développement économique : nomination des membres

- 6.7. Développement domiciliaire de la 1ère Avenue Ouest et terrain de la rue Patrice : établissement des modalités de vente des terrains
- 7. Infrastructures municipales et travaux publics
  - 7.1. Travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Fortin Nord et de travaux de voirie sur la rue Réjean : autorisation d'appel d'offres
  - 7.2. Déneigement de la toiture du Complexe sportif Mariette et Faucher : autorisation de dépense
- 8. Sécurité publique
- 9. Loisirs, culture et vie communautaire
  - 9.1. Fonds culturel de la MRC des Appalaches : dépôt de projet et autorisation de signature
  - 9.2. KASJE Fermette : demande d'aide financière
  - 9.3. Soirée bénéfique « Vins & Fromages » 2026 au profit de la Fondation Maison Les couleurs du vent
  - 9.4. Tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines : autorisation de dépense
- 10. Affaires diverses
- 11. Période de questions
- 12. Informations et activités à venir
- 13. Levée de la séance

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

26-02-30

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Jacques,  
Appuyé par Martial Roy,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

### **CORRESPONDANCES**

#### **SUIVI EN LIEN AVEC LA DEMANDE DÉPOSÉE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance à l'effet que la demande d'aide financière pour l'installation de quatre radars pédagogiques déposée dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) n'a pas été retenue.

### **AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

26-02-31

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2026**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux du mois de janvier 2026 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Émilie Roberge,  
Appuyé par Yves Gilbert,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-32

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2026**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sylvain Jacques,  
Appuyé par Martial Roy,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 562 026.08 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 JANVIER 2026**

La direction générale dépose les états financiers non vérifiés au 31 janvier 2026.

Monsieur le Maire invite les citoyens à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers.

26-02-33

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-26 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le conseil municipal doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2026;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Yves Gilbert,  
Appuyé par Martial Roy,  
Et résolu de d'adopter le règlement numéro 321-26 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-34

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 322-26 DÉCRÉTANT LES TARIFS DES ACTIVITÉS ET DE CERTAINS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, ses services ou ses activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

**ATTENDU** que le conseil a révisé la tarification pour certains biens et services fournis par la Municipalité;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2026;

**ATTENDU** que des modifications ont été apportées au règlement concernant le branchement aux services municipaux;

**ATTENDU** que des modifications ont été apportées au règlement concernant les équipements du Service de sécurité incendie;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Martial Roy,

Appuyé par Yves Gilbert,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 322-26 décrétant les tarifs des activités et de certains biens et services municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-35

**DÉPÔT D'UN MÉMOIRE SUR LA NÉCESSITÉ DE REPENSER LA FISCALITÉ MUNICIPALE**

**ATTENDU** que les municipalités du Québec assument aujourd'hui des responsabilités croissantes;

**ATTENDU** que près de 70 % des revenus municipaux proviennent de la taxe foncière, ce qui rend les municipalités fortement dépendantes d'une seule source de revenus;

**ATTENDU** que les municipalités gèrent environ 60 % des infrastructures publiques au Québec, alors qu'elles ne disposent que d'environ 8 % des revenus fiscaux totaux;

**ATTENDU** que le déficit de maintien des actifs municipaux est estimé à plus de 45 milliards de dollars, mettant une pression importante sur les finances locales;

**ATTENDU** que le régime actuel de compensation pour les immeubles gouvernementaux ne reflète pas toujours la valeur foncière réelle des immeubles ni les coûts des services municipaux qui leur sont rendus;

**ATTENDU** que la présence d'immeubles et de terrains exemptés de taxation, notamment les immeubles gouvernementaux, les terres publiques, les lieux de culte et les immeubles appartenant à des municipalités et des organismes publics, entraîne des pertes de revenus significatives pour les municipalités

**ATTENDU** que certaines réformes récentes ont démontré qu'une plus grande flexibilité fiscale permet aux municipalités de mieux répondre à leurs réalités locales, notamment par l'utilisation de la taxation à taux variés;

**ATTENDU** que les municipalités locales sont les gouvernements de proximité, qu'elles sont les mieux placées pour comprendre les besoins de leurs populations et qu'elles doivent disposer de leviers adaptés pour exercer pleinement leurs responsabilités;

**ATTENDU** que l'Union des municipalités du Québec a entrepris une démarche de consultation visant à moderniser le cadre fiscal et financier municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sylvain Jacques,

Appuyé par Émilie Roberge,

Et résolu d'autoriser le maire à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, un mémoire sur la nécessité de repenser la fiscalité municipale, lequel sera déposé au caucus des municipalités locales de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre des consultations menées sur la nécessité de repenser la fiscalité municipale. Il sera publié sur le site web de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE TENU LE 2 FÉVRIER 2026 CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 320-25**

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), le greffier-trésorier dépose aux membres du conseil, le certificat des résultats du registre tenu le 2 février 2026 concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement d'emprunt numéro 320-25 attestant ce qui suit :

- que le nombre de personnes habiles à voter est de 559;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 67;
- que le nombre de signatures apposées est de 0;
- que le Règlement d'emprunt numéro 320-25 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

26-02-36

**APPROBATION ET DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la direction générale doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la Municipalité ainsi que le solde y figurant 296 119.25 \$.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sylvain Jacques,

Appuyé par Martial Roy,

Et résolu d'approuver, telle que présentée par la direction générale, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 31 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-37

**AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES**

Il est proposé par Yves Gilbert,

Appuyé par Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser la direction générale à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2024 ne sont pas acquittées. À même cette communication, la direction générale informera les susdits

propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 9 mars 2026 et, qu'après cette date, leur dossier pourrait être déposé à la MRC des Appalaches et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-38

**VENTE POUR TAXES IMPAYÉES : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La direction générale soumet, au conseil municipal, la liste des propriétaires dont leur immeuble pourrait être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Martial Roy,  
Appuyé par Yves Gilbert,  
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la direction générale à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2024 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales;
- d'autoriser la direction générale à agir, lors de la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-39

**ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC :  
AUTORISATION DE DÉPENSE**

Il est proposé par Sylvain Jacques,  
Appuyé par Yves Gilbert,  
Et résolu d'autoriser l'inscription de monsieur le Maire aux assises 2026 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 890 \$, taxes en sus. Les frais afférents à ce colloque seront entièrement également défrayés par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-40

**NOMINATION SUITE À UN AFFICHAGE INTERNE**

**ATTENDU** l'affichage interne afin de pourvoir un poste de technicien à l'entretien et à la maintenance;

**ATTENDU** la candidature reçue de monsieur Sébastien Bergeron, actuellement préposé d'entretien général à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Martial Roy,  
Appuyé par Émilie Roberge,  
Et résolu d'entériner la nomination de monsieur Sébastien Bergeron au poste de technicien à l'entretien et à la maintenance, conformément aux différentes dispositions liées à la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-41

**AUTORISATION D'AFFICHAGE DE POSTES TEMPORAIRES POUR LA SAISON ESTIVALE**

**ATTENDU** que la Municipalité doit pourvoir certains postes temporaires afin d'assurer le bon déroulement des activités et l'entretien des infrastructures durant la saison estivale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Émilie Roberge,

Appuyé par Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser la publication d'un affichage pour recruter des journaliers temporaires au Service des bâtiments, parcs et espaces verts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

26-02-42

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-24-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24**

**ATTENDU** que le Règlement d'urbanisme numéro 299-24 a été adopté le 10 juin 2024;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le Règlement afin de revoir certaines dispositions dont certaines en lien avec les projets intégrés dans un milieu de vie de la catégorie « M3 - Récréotouristique »;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2025;

**ATTENDU** que le second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025;

**ATTENDU** qu'aucune disposition soumise à une approbation référendaire n'a fait l'objet d'une demande par les personnes concernées;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Yves Gilbert,

Appuyé par Martial Roy,

Et résolu de d'adopter le règlement d'urbanisme numéro 299-24-5 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-43

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-24-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24**

**ATTENDU** que la Municipalité doit adopter le règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) au plus tard le 1er avril 2026;

**ATTENDU** que ce règlement contient des normes visant à empêcher le dépérissement des bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à préserver l'intégrité de leur structure;

**ATTENDU** que le Règlement d'urbanisme numéro 299-24 a été adopté le 10 juin 2024;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier le Règlement afin d'y intégrer les dispositions relatives l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2026;

**ATTENDU** l'assemblée publique de consultation tenue le 9 février 2026;

**ATTENDU** qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sylvain Jacques,

Appuyé par Martial Roy,

Et résolu de d'adopter le règlement d'urbanisme numéro 299-24-6 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-44

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 26-01-18 CONCERNANT LA NOMINATION ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CCU, CONSTAT D'UNE DÉMISSION ET APPEL DE CANDIDATURE**

**ATTENDU** que, conformément au règlement constituant le CCU, la durée du mandat des membres du comité est de 2 ans et qu'il est renouvelable par résolution du conseil;

**ATTENDU** que la résolution numéro 26-01-18 a été adoptée par le conseil concernant le renouvellement des mandats

**ATTENDU** qu'une erreur s'est glissée dans ladite résolution quant à l'identité du membre ayant manifesté son intention de ne pas renouveler son mandat;

**ATTENDU** l'appel de candidatures effectué pour combler le poste vacant;

**ATTENDU** que ce n'est pas monsieur Gilles Binet, mais monsieur Gérald Marois qui a démissionné de ses fonctions au sein du CCU;

**ATTENDU** qu'en conséquence de cette correction, aucun poste vacant n'est à combler pour le secteur Sacré-Coeur-de-Marie

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Martial Roy,

Appuyé par Yves Gilbert,

Et résolu ce qui suit :

- de modifier la résolution numéro 26-01-18 afin de remplacer le nom de monsieur Gilles Binet par celui de monsieur Gérald Marois à titre de membre ayant démissionné du Comité consultatif en urbanisme et exprimer nos excuses envers ce dernier;
- de remercier monsieur Gérald Marois pour sa contribution et son implication au sein du comité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-45

**16, RUE LACHANCE : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure du 16, rue Lachance (lot 5 448 810 du cadastre du Québec) a pour objet d'autoriser un coefficient d'emprise au sol de 17.07 % pour construire un gazébo alors que l'article 517 du Règlement

d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une emprise au sol maximale totalisant 15 % pour le bâtiment principal et les bâtiments accessoires dans un milieu de vie de la catégorie « M4.2-Villégiature résidentielle »;

**ATTENDU** la recommandation du CCU à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;
- la dérogation demandée n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;
- la demande est conforme à toutes les dispositions de la réglementation d'urbanisme;
- les milieux de vie « M4 - Villégiature » ne sont pas identifiés comme zones de contraintes au plan d'urbanisme;

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Martial Roy,

Appuyé par Sylvain Jacques,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 16, rue Lachance (lot 5 448 810 du cadastre du Québec) et ainsi autoriser un coefficient d'emprise au sol total de 17.07% pour la construction d'un gazébo en cours avant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-46

**CARACTÉRISATION DES BANDES RIVERAINES AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS :  
OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que le plan d'action de la politique environnementale de la Municipalité prévoit le suivi de la conformité des bandes riveraines;

**ATTENDU** l'offre de service de madame Marie-Christine Picard, consultante en environnement pour la caractérisation de 141 bandes riveraines;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Émilie Roberge,

Appuyé par Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à madame Marie-Christine Picard, consultante en environnement, un mandat de services professionnels au montant maximal de 6 799 \$, taxes en sus;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Protection de l'environnement - 02 47000 459 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-47

**COMITÉ CONSULTATIF EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : NOMINATION DES MEMBRES**

**ATTENDU** que, conformément au règlement constituant le CCDE, il est prévu que le comité soit constitué de 3 à 5 des membres citoyens issus du milieu des affaires ou ayant un intérêt pour le développement local ;

**ATTENDU** que le mandat de chaque membre est d'une durée de 2 ans et peut être renouvelable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Émilie Roberge,

Appuyé par Martial Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de nommer pour un mandat de 2 ans comme membre délégué messieurs Gervais Dubreuil, représentant la Société de développement socio-économique d'Adstock, Louis-Jacques Groleau, représentant la Société de développement de Sacré-Coeur-de-Marie, Serge Nadeau, représentant d'Innovation et Développement économique Adstock et madame Mélanie Brousseau, représentant la Société de développement économique de la région de Thetford et E2RT;
- nommer pour un mandat de 2 ans, madame Isabelle Dostie, citoyen à confirmer et messieurs Guy Couture et Michel Dufour, citoyens issus de la communauté entrepreneuriale ou ayant un intérêt pour le développement des affaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-48

**DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DE LA 1ÈRE AVENUE OUEST ET TERRAIN DE LA RUE PATRICE : ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS DE VENTE DES TERRAINS**

**ATTENDU** que le conseil s'est doté d'une politique de développement économique accompagnée d'un plan d'action;

**ATTENDU** que l'un des axes de développement stratégique est l'habitation et l'attractivité;

**ATTENDU** que la Municipalité possède des terrains dans le village de Saint-Méthode dont elle souhaite rendre disponible pour la construction afin de favoriser la construction résidentielle et d'accroître l'attractivité du secteur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Martial Roy,

Appuyé par Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser les modalités relatives à la vente des terrains résidentiels sur la 1<sup>ère</sup> Avenue Ouest et de la rue Patrice, afin de favoriser la construction résidentielle et d'accroître l'attractivité du secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET TRAVAUX PUBLICS**

26-02-49

**TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE SUR LA RUE FORTIN NORD ET DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE RÉJEAN : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que des travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Fortin Nord et de travaux de voirie sur la rue Réjean seront réalisés;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Yves Gilbert,

Appuyé par Sylvain Jacques,  
Et résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable sur la rue Fortin Nord et de travaux de voirie sur la rue Réjean.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-50

**DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET FAUCHER :  
AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** que le déneigement de la toiture du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher est une obligation à réaliser pour des questions de capacités de l'infrastructure;

**ATTENDU** que pour des questions de santé et sécurité, la Municipalité souhaite exécuter les travaux à l'externe;

**ATTENDU** l'offre de service de Groupe SF Construction inc.;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sylvain Jacques,  
Appuyé par Émilie Roberge,  
Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer à Groupe SF Construction inc., un mandat pour le déneigement des 3 toitures du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher au montant maximal de 3 440 \$, taxes en sus;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Contrat-neige et balayage - 02 33000 516 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

26-02-51

**FONDS CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES : DÉPÔT DE PROJET ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'appel de projets du Fonds culturel de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le conseil souhaite y déposer un projet dans le cadre du 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Émilie Roberge,  
Appuyé par Martial Roy,  
Et résolu de ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière au Fonds culturel de la MRC des Appalaches afin de réaliser une capsule temporelle;
- d'autoriser la greffière adjointe à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document relatif au dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-52

**KASJE FERMETTE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Deux jeunes citoyennes d'Adstock, mesdames Justine Demers et Alyce Dodier, s'adressent au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour la création de leur mini-entreprise Fermette KASJE, dans le cadre de leur cours d'économie à la Polyvalente de Black Lake.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Yves Gilbert,

Appuyé par Sylvain Jacques,

Et résolu de verser une subvention de 100 \$ en soutien à la tenue de la visite de leur fermette le 6 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-53

**SOIRÉE BÉNÉFICE « VINS & FROMAGES » 2026 AU PROFIT DE LA FONDATION MAISON LES COULEURS DU VENT**

**ATTENDU** l'invitation reçue pour la Soirée bénéfique « Vins & Fromages » 2026 qui aura lieu le 26 mars 2026 et se tiendra au Salle du Club de l'Âge d'Or de Thetford;

**.EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Yves Gilbert,

Appuyé par Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser la participation de madame Émilie Roberge à titre de représentante municipale au montant de 150 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-02-54

**TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE THETFORD MINES : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** l'invitation reçue pour le Tournoi de golf au profit de la Maison de fin de vie Les couleurs du vent qui se tiendra le 5 juin 2026 au Club de golf du Mont Adstock;

**.EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Émilie Roberge,

Appuyé par Martial Roy,

Et résolu d'autoriser une dépense de 150 \$, taxes en sus, pour l'achat d'une publicité sur un trou.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**AFFAIRES DIVERSES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations ont été retenues aux fins du procès-verbal.

**INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR**

Monsieur le maire informe le conseil et le public, s'il y a lieu, des activités à venir sur le territoire ainsi que de toute information pertinente.

26-02-55

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Yves Gilbert,  
Appuyé par Émilie Roberge,  
Et résolu de lever la séance à 20 h 49.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin